

ENSEIGNEMENT

Fourniture et installation de mobilier spécifique et de restauration pour les écoles, les centres de loisirs, de vacances et les structures de la petite enfance

Attribution du marché

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent marché a pour objet la dotation de mobilier spécifique et de restauration pour les écoles maternelles et élémentaires et les centres de loisirs, de vacances et les structures de la petite enfance de la Ville.

Cette dotation se compose comme suit :

- renouvellement du mobilier suite à d'importants travaux de réhabilitation et de mise aux normes réalisés dans les différents sites,
- acquisition de mobilier afin de satisfaire des demandes ponctuelles pour remplacer du mobilier ou compléter une dotation partielle,
- acquisition de mobilier afin de doter en totalité un nouvel établissement.

Compte tenu du montant global des prestations, de l'ordre de 140 000 € HT minimum en cas de reconductions successives du marché, la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen, en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Le présent marché sera conclu à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'au 31 décembre 2009. Il sera ensuite reconductible de façon expresse par trois fois à échéance de chaque période annuelle du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il prendra fin au plus tard le 31 décembre 2012.

Les besoins de la Ville ne pouvant être précisément définis à l'avance, le marché prendra la forme d'un marché à bons de commande conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

Il est composé d'un lot juridique unique.

Le montant minimum annuel sera de 45 000 € HT soit de 53 820 € TTC.

La procédure d'appel d'offres s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- ✓ Un avis d'appel public à la concurrence, transmis au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) le 17 juillet 2009, a été publié par ces derniers respectivement les 22 et 23 juillet 2009.
- ✓ La date limite de remise des offres était fixée au 8 septembre à 17 heures.

- ✓ Aux dates et heures limites, trois sociétés ont déposé un pli dont 2 lettres d'excuses.
- ✓ Le 10 septembre 2009, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu du pli remis par la société, puis l'a confié au technicien référent pour analyse.
- ✓ Le 24 septembre 2009, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a déclaré la candidature de la société recevable.
- ✓ Le 8 octobre 2009, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), après analyse a attribué le marché à la société Diagonales pour un montant minimum annuel de 45 000 € HT.

Je vous propose donc d'autoriser le Maire à souscrire le marché relatif à la fourniture, la livraison, le montage et l'installation de mobilier spécifique et de restauration pour les écoles maternelles, élémentaires, les centres de loisirs, de vacances et les structures de la petite enfance de la Ville avec la société Diagonales pour un montant minimum annuel de 45 000 € HT.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

ENSEIGNEMENT

Fourniture et installation de mobilier spécifique et de restauration pour les écoles, les centres de loisirs, de vacances et les structures de la petite enfance

Attribution du marché

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

considérant que le marché actuel destiné à l'acquisition de mobilier spécifique et de restauration pour les écoles maternelles et élémentaires, les centres de loisirs, de vacances et les structures de la petite enfance est arrivé à son terme et qu'il est donc nécessaire de relancer une consultation afin d'assurer la continuité de ce service,

considérant qu'au vu du montant global des prestations (de l'ordre de 140 000 € HT minimum en cas de reconductions successives du marché), la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen,

considérant qu'il y a lieu de recourir à la procédure du marché à bons de commande, les prestations, réalisées en fonction des besoins, ne pouvant être définies à l'avance,

considérant qu'après analyse, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 8 octobre 2009, a attribué le marché à la société Diagonales,

vu le cahier des clauses administratives générales applicable en matière de fournitures courantes et services,

vu le budget communal,

DELIBERE
à l'unanimité

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif à la fourniture, la livraison, le montage et l'installation de mobilier spécifique et de restauration pour les écoles maternelles, élémentaires, les centres de loisirs, de vacances et les structures de la petite enfance de la Ville d'Ivry-sur-Seine, pour un montant annuel minimum de 45 000 € HT avec la société Diagonales.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes y afférant.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE
LE
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 26 OCTOBRE 2009